



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER
Numéro du produit	10075
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119485826-22-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Durcisseur.
--------------------------	-------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ITW Performance Polymers Bay 150 Shannon Industrial Estate Co. Clare Ireland V14 DF82 353(61)771500 353(61)471285 mail@itwpp.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+44(0)1235 239 670 (24h)
--------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Mentions de danger	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	--

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient PENTAÉTHYLÈNEHEXAMINE

Mentions de mise en garde supplémentaires	P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
	P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
P391 Recueillir le produit répandu.	
P405 Garder sous clef.	

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PENTAÉTHYLÈNEHEXAMINE		60-100%
Numéro CAS: 4067-16-7	Numéro CE: 223-775-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485826-22-0000
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	

Classification

Skin Corr. 1B - H314
 Eye Dam. 1 - H318
 Skin Sens. 1 - H317
 Aquatic Acute 1 - H400
 Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Enlever les vêtements contaminés.
Inhalation	Consulter un médecin. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Ingestion	Consulter un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir. Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.
Contact cutané	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Peut provoquer une allergie. Peut provoquer une hypersensibilité.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Brûlures chimiques.
Contact cutané	Eruption allergique. Brûlures chimiques.
Contact oculaire	Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves. Lésion de la cornée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NOx).
Produits de combustion dangereux	En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Les vêtements et chaussures contaminés doivent être jetés. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec des oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

- Industrie - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.044 mg/m³
- Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.59 mg/m³
- Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.91 mg/kg/jour
- Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 8550 mg/m³
- Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.46 mg/m³
- Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2542 mg/m³
- Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 32 mg/kg/jour
- Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.65 mg/kg/jour
- Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.68 ppm

PNEC

- Eau douce; 0.0025 mg/l
- Eau de mer; 0.0025 mg/l
- Sediment; 0.22 mg/kg
- Sol; 0.18 mg/kg
- STP; 1.64 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. (EN 374)

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après le travail.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

Risques thermiques Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide coloré.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Ammoniacale.
pH	pH (solution concentrée): 12.6 Indéterminé.
Point de fusion	-20°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	426°C @
Point d'éclair	183°C
Taux d'évaporation	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	<0.1 kPa @ °C
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	1.003 @ °C
Solubilité(s)	500 @ °C

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Température d'auto-inflammabilité 335°C

Viscosité Non applicable.

Propriétés comburantes Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Non pertinent.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter le contact avec les oxydants puissants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Indéterminé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Inconnu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Pas de données enregistrées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un None , ,

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. None , ,

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. Provoque des brûlures.

Contact cutané Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Le produit contient une résine époxyde. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 180 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 17.5 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 0.7 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential -3,67

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Indéterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les composants liquides des déchets doivent être appropriés pour l'incinération dans une installation agréée. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

Classe déchet 08 04 09*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2735

N° ONU (IMDG) 2735

N° ONU (ICAO) 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Pentaethylenehexamine)(ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS)

Nom d'expédition (IMDG) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Pentaethylenehexamine)(ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS)

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Nom d'expédition (ICAO) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Pentaethylenehexamine)(ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS)

Nom d'expédition (ADN) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Pentaethylenehexamine)(ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

EPOCAST-INDUSTRIE HARDENER

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 04/04/2018

Révision 4

Remplace la date 06/12/2017

Mentions de danger dans leur intégralité H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.